

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN QUÉNEC'H DU - Sylvie VIROLLE - M. Laurent MOLEZ - Mme Françoise LERAY - M. Yann LE GUEN - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE. - MM. Stéphane BONNEL - Pierre HUCKERT - Mmes Nathalie LECARDONNEL - Sonia GAMEROFF - MM. René MARHEM - Bernard VINATIER - Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel PÉNARD

Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE

M. Merwan GARROUJ

M. Marcel JORET

M. Aroun PAJANIRADJA

Mme Annie LIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Laurent MOLEZ

POUVOIRS : Pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à Mme Florence BOULLET

Pouvoir de Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE à Mme Marie-Edith MACÉ

Pouvoir de M. Merwan GARROUJ à M. Yann LE GUEN

Pouvoir de M. Marcel JORET à Mme Joëlle DY

Pouvoir de M. Aroun PAJANIRADJA à M. Claude JAOUEN

Pouvoir de Mme Annie LIS à M. Bernard VINATIER

1 - Projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Val d'Ille

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, a émis un AVIS DEFAVORABLE sur le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Val d'Ille.

2 - Contribution au projet de territoire de la future Intercommunalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs valide les éléments contributifs au projet de territoire tels que définis dans le document présenté en séance du Conseil Municipal.

3 - Délégation du Droit de Préemption Urbain par la Communauté de Communes du Val d'Ille à la Ville de Melesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, donne son accord pour que la Communauté de Communes du Val d'Ille lui délègue l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les biens situés à l'intérieur du secteur d'habitat dénommé « Domaine du Cap » inclus dans la zone UA4b du PLU approuvé, l'exercice du droit de préemption ainsi que les droits de priorité et les droits de délaissement dont elle est titulaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - Délégation à Monsieur le Maire de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'occasion d'une DIA à un tiers

A l'initiative de Monsieur le Maire, ce point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

5 - Validation du programme d'action foncière et des périmètres d'action foncière sur la commune de Melesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs,

- valide le Programme d'Action Foncière sur la commune tel que défini dans le document présenté en séance du Conseil Municipal,
- délimite les gisements et les secteurs identifiés au PAF comme périmètres prioritaires d'action foncière,
- valide la priorisation des gisements du PAF tel que défini en page 2 du document annexé,
- décide la mise en place d'une action foncière volontariste sur ces périmètres d'action foncière par l'acquisition, par tous moyens légaux y compris la préemption, d'emprises foncières propres à permettre des opérations de renouvellement urbain et/ou de densification du tissu existant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - Modification statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Ille - prise de la compétence Petite Enfance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs valide la modification statutaire actant la prise de compétence entière « Petite enfance » par la Communauté de Communes du Val d'Ille et autorise Monsieur le Maire à signer tout relatif à ce dossier.

7 - Conventions Bailleurs Sociaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les conventions de partenariat avec NEOTOA, ESPACIL HABITAT ET AIGUILLON CONSTRUCTION et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

8 - Travaux de restauration et de mise en valeur d'un porche en bois du XVI^{ème} siècle - demandes de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs valide le projet de restauration et de mise en valeur d'un porche en bois du XVI^{ème} siècle s'élevant à la somme de 121 000 € HT, sollicite l'attribution d'une Dotation Parlementaire auprès de Madame Sylvie ROBERT, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 13 000 € et auprès du Conseil Régional de Bretagne pour une subvention à hauteur de 25 % des dépenses prévisionnelles, soit 30 250 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9 - Contrat de territoire - demande de subvention acquisition d'ouvrages bibliothèque - année 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de la subvention s'élevant à la somme de 3 342 € auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille, dans le cadre du contrat de territoire, pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque pour l'année 2016.

10 - Organigramme des Services Municipaux

Le Conseil Municipal, par 27 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS », valide l'organigramme des services municipaux tel que présenté en séance du Conseil Municipal.

11 - Règlement intérieur des services

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le règlement intérieur des services municipaux tel que présenté en séance du Conseil Municipal.

12 - Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la modification des horaires d'ouverture de la Mairie, comme suit :

Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	10h30-12h30	13h30-18h30
Mercredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	9h00-12h00	

13 - Personnel Municipal - suppression d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} septembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

14 - Personnel Municipal - modification de postes - variation des temps de travail

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les modifications des postes tels que présentés dans le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Ancien Temps de travail	Nouveau temps de travail	Variation en %	Date d'effet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35/35	28	-20 %	01/09/2016
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	24,30/35	31,5/35	29,6 %	01/09/2016
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	33/35	35/35	6 %	01/09/2016
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	24,30/35	30,50/35	25,5%	01/09/2016
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	30,46/35	35/35	4,54%	01/09/2016
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	28/35	29/35	3,5%	01/09/2016
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22,5/35	27,50/35	22,5%	01/09/2016

15 - Association « Tennis-Club de Melesse » - convention de mise à disposition des installations et locaux situés rue des lilas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention de mise à disposition gratuite des installations et locaux au profit de l'association « Tennis Club de Melesse », pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

16 - Association « Transport Mobilité » - convention de mise à disposition d'un hangar 6 allée Rouge Côte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la convention de mise à disposition d'un hangar situé 6 allée Rouge Côte au profit de l'association « Transports Mobilité » afin d'y entreposer des vélos, pour une durée de 1 an reconductible et autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

17 - Terrain de sport - convention d'utilisation ponctuelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la convention d'utilisation ponctuelle du terrain de sport et autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

18 - Convention d'adhésion à l'association des chasses et pêches gardées d'Ille-et-Vilaine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la convention d'adhésion à l'association des chasses et pêches gardées d'Ille-et-Vilaine pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

19 - Convention entre la Ville de Melesse et l'OGEC relative à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention entre la Ville de Melesse et l'OGEC relative à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée de Septembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

20 - Facturation Périscolaire - mise en place du paiement en ligne (TIPI)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes pour la facturation Périscolaire, via le dispositif TIPI, à compter du 1^{er} septembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents relatif à ce dossier.

21 - Budget assainissement collectif 2016 - décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2016.

Affichée le 30 juin 2016

**Le Maire,
Claude JAOUEN**